

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 008-608/12/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention globale FSE PLIE 2011 et 2012 - Attribution de subventions DHCS 12/8631/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatifs : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté urbaine.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est portée candidate pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.1.2, à compter du 1er janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques, l'accompagnement psychologique adapté, ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole une subvention globale FSE de 3 711 824 euros pour une dépense éligible de 8 924 326 euros pour les années 2011 et 2012 (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

Pour rappel, la programmation 2011 s'est élevée à un montant total FSE de 1 789 025 euros sur une dépense éligible totale de 4 396 618 euros.

A ce jour, la programmation 2012 s'élève à 1 723 641 euros de FSE sur une dépense éligible totale de 4 256 838 euros.

Au total, 3 512 666 euros d'aide FSE ont été allouées, soit 94% de l'enveloppe totale.

Le comité stratégique constitué pour gérer le FSE des PLIE par Marseille Provence Métropole a donné le 25 janvier 2012 un avis favorable à la mise en œuvre en 2012 par Marseille Provence Métropole, de 4 actions transversales aux trois PLIE, en continuité des actions engagées lors des précédentes programmations :

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012**

- l'accompagnement psychologique adapté de bénéficiaires : cette action consiste à apporter à une cinquantaine de bénéficiaires des trois PLIE de Marseille Provence Métropole un accompagnement spécifique par un psychologue -clinicien pour les aider à surmonter un certain nombre de freins psychiques qui entravent leur parcours d'accès à l'emploi. Coût prévisionnel : 50 000 euros TTC,
- l'analyse des pratiques professionnelles : cette action vise à faire partager aux 48 techniciens de l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE de Marseille Provence Métropole leurs expériences et leurs pratiques dans un objectif de professionnalisation et d'amélioration des résultats en matière d'insertion professionnelle. Coût prévisionnel : 15 309 euros TTC,
- l'évaluation chemin faisant du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire : cette action vise à évaluer en continu les dispositions prises par Marseille Provence Métropole et les 3 PLIE pour optimiser leur organisation, améliorer les résultats, développer de nouveaux outils communs et améliorer la qualité de gestion et de suivi des financements du FSE et des Collectivités. Coût prévisionnel : 36 000 euros TTC,
- le journal Europe PLIE/MPM : Cette action répond à une obligation de l'Europe qui impose aux bénéficiaires de fonds communautaires de communiquer en direction des bénéficiaires et des institutions concernées sur l'utilisation de ces crédits. Coût prévisionnel : 16 450 euros TTC.

Ces opérations font l'objet actuellement de procédures d'appel d'offres lancées par la Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Régional de Programmation du 16 février 2012 ;
- Les avis favorables des comités stratégiques pour la gestion du FSE-PLIE par Marseille Provence Métropole du 25 janvier 2012 et du 11 septembre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution de subventions FSE à la Communauté Urbaine lui permettra d'assurer une meilleure gestion de la subvention globale ;
- Que les opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;

- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FSE présentée par Marseille Provence Métropole pour réaliser les opérations :

- Accompagnement psychologique adapté de bénéficiaires des PLIE,
- Analyse des pratiques professionnelles,
- Evaluation chemin faisant du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire,
- Journal Europe PLIE/MPM.

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ces demandes de subventions.

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FSE axe 6 suivantes :

- Evaluation chemin faisant du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire : subvention FSE de 26 000 euros pour une dépense prévisionnelle subventionnable de 36 000 euros TTC,
- Journal Europe PLIE/MPM. Subvention FSE de 10 000 euros pour une dépense subventionnable prévisionnelle de 16 450 euros TTC.

Article 3 :

Sont approuvées l'intégration des opérations suivante :

- Accompagnement psychologique adapté de bénéficiaires des PLIE,
- Analyse des pratiques professionnelles,
- Evaluation chemin faisant du dispositif de gestion du FSE par Marseille Provence Métropole pour le compte des trois PLIE de son territoire,
- Journal Europe PLIE/MPM,

au sein des contreparties nationales de la subvention globale FSE PLIE 2011-2012 pour un montant total de 81 759 euros.

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon le plan de financement qui sera annexé à la lettre de mission qui découlera de cette décision.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B 340 - Nature budgétaire 6574.

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B 340 - Nature budgétaire 7477.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications et les lettres de mission qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI